ÉLIRE – portail « Mairies »

Gérer les droits d’accès











INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

Afficher les comptes utilisateurs



L'onglet « Gestion des droits » permet à la commune de gérer les comptes des utilisateurs du système qui auront accès au Répertoire électoral unique.

La liste des utilisateurs de la commune est consultable dans l'onglet « Gestion des droits », en cliquant sur « Liste des comptes d'utilisateurs ».

Les différents rôles

Le système distingue 4 rôles :

- « valideur » : cet utilisateur a accès à toutes les fonctionnalités ;
- « responsable électoral » : cet utilisateur a accès à toutes les fonctionnalités sauf au visa des inscriptions et des radiations et à la commande des « livrables » (listes et tableaux) ;
- « agent électoral » : cet utilisateur a accès à toutes les fonctionnalités sauf au visa des inscriptions et des radiations, à la gestion des comptes des utilisateurs du système et à la commande des « livrables » ;
- « membre de la commission de contrôle » : cet utilisateur a accès aux données exclusivement en lecture.

Un utilisateur peut avoir un rôle par délégation.

Créer un compte utilisateur

Pour désigner un nouvel utilisateur, cliquez sur le bouton « Nouveau compte utilisateur » et précisez le rôle qui lui est confié, l'adresse mail servant d'identifiant, le nom et le prénom de l'utilisateur. C'est l'adresse mail qui identifie le compte : il ne peut pas y avoir plusieurs utilisateurs avec la même adresse électronique.

Seul un utilisateur détenant lui-même un rôle peut le déléguer à un autre utilisateur (par exemple, le rôle de valideur ne peut être délégué à un autre utilisateur que par le valideur lui-même). Un utilisateur détenant un rôle par délégation ne peut pas lui-même le déléguer à une autre utilisateur.

A la création de leur compte, le nouvel utilisateur reçoit un message de connexion à l'adresse qui lui sert d'identifiant.



Modifier les comptes des utilisateurs

Pour modifier (nom, prénom, rôle en propre ou délégué) ou supprimer un compte utilisateur, sélectionnez l'utilisateur dans la liste pour faire apparaître sa fiche de l'utilisateur : vous pouvez alors supprimer le compte ou en modifier les caractéristiques.

Seul un utilisateur ayant le rôle de valideur ou de responsable électoral (en propre ou par délégation) peut supprimer un compte ou en modifier les caractéristiques.

Si l'adresse mail d'un utilisateur est modifiée, il est nécessaire de créer un nouveau compte avec la nouvelle adresse mail et de supprimer le compte lié à l'adresse mail qui n'est plus valide.

Pour modifier ou supprimer le compte du valideur, contactez la préfecture.

